

VUE D'ENSEMBLE

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc. (une filiale en propriété exclusive de la Société), Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM »), d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO »), ainsi que d'une participation d'environ 75 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »), société en commandite conclue entre Hydro One et Six Nations of the Grand River Development Corporation ainsi que la Première Nation des Mississaugas de Credit (ensemble, les « partenaires des Premières Nations »). L'entreprise de distribution de Hydro One est formée d'un réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »). Le secteur Autres comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2019 et 2018, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Transport	52 %	57 %	49 %	54 %
Distribution	47 %	42 %	50 %	45 %
Autres	1 %	1 %	1 %	1 %

Au 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2018, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Transport	56 %	55 %
Distribution	36 %	36 %
Autres	8 %	9 %

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 s'est établi à 241 millions de dollars, en hausse de 47 millions de dollars, ou 24,2 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- le recul des produits, déduction faite des achats d'électricité, qui s'explique en grande partie par :
 - la baisse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario, en raison des conditions météorologiques moins favorables au troisième trimestre de 2019 par rapport à 2018;
 - le partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO et l'ajustement réglementaire d'impôt différé lié à l'amortissement fiscal accéléré (la déduction pour amortissement (« DPA ») accéléré), qui seront, dans les deux cas, répercutés aux clients et compensés par une baisse des impôts, sans effet sur le rendement des capitaux propres (le « RCP ») réglementé; facteurs en partie compensés par :
 - l'augmentation des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, en raison de la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») portant sur les tarifs de distribution pour 2019;
- la baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par la réduction des charges de soutien du siège social, facteur en partie compensé par le produit d'assurance reçu à l'exercice précédent;
- des charges de financement moindres, essentiellement en raison de :
 - la diminution des coûts liés à l'acquisition proposée d'Avista Corporation (la « fusion ») puisqu'aucun montant n'a été constaté en 2019, comparativement à une perte non réalisée constatée au troisième trimestre de 2018 sur le contrat de change, et des intérêts débiteurs liés aux débetures convertibles remboursées en février 2019; facteurs en partie compensés par :
 - les intérêts débiteurs accrus sur la dette à long terme en raison de l'augmentation du solde moyen pondéré de l'encours de la dette à long terme en 2019;
- la diminution de la charge d'impôts, qui s'explique surtout par ce qui suit :
 - les déductions fiscales additionnelles découlant du partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO;
 - la DPA accéléré découlant de l'adoption au deuxième trimestre de 2019 de certaines mesures des budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario, qui est répercuté aux clients et compense la baisse des produits, sans incidence sur le RCP réglementé;
 - la variation du bénéfice avant impôts entre 2018 et 2019, exclusion faite des coûts liés à la fusion.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 s'est établi à 567 millions de dollars, en baisse de 8,0 %, ou 49 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent. Les résultats depuis le début de l'exercice ont été influencés par les facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi que par les éléments suivants :

- le paiement des frais de résiliation de la fusion;
- l'augmentation des charges de financement liées à la fusion en raison de la radiation des frais de financement reportés associés aux débentures convertibles et du renversement en 2019 de gains non réalisés sur le contrat de change comptabilisés antérieurement;
- la plus grande couverture des travaux de gestion de la végétation par rapport à l'exercice précédent;
- la hausse des charges de rétablissement d'urgence non lié aux tempêtes en raison du plus grand nombre d'événements;
- l'augmentation des coûts liés aux technologies de l'information (« TI ») afin de mettre en œuvre de nouveaux outils pour appuyer les activités courantes; facteurs en partie compensés par :
- l'augmentation des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, en raison de la décision de la CEO portant sur les tarifs de distribution pour 2018;
- le recouvrement d'impôt sur les frais de résiliation et les charges de financement liés à la fusion;
- la réduction des coûts à la suite de la réintégration du centre d'appels, qui a donné lieu à des améliorations opérationnelles.

Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté

Le résultat par action ordinaire s'est établi à 0,40 \$ et à 0,95 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, respectivement, contre 0,33 \$ et 1,03 \$ pour les périodes comparables de l'exercice précédent. Cette variation est attribuable à l'évolution du bénéfice net au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, comme il a été précisé plus haut. Le résultat par action ordinaire ajusté, qui tient compte du bénéfice et des coûts liés à la fusion, s'est chiffré à 0,40 \$ et à 1,19 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, contre 0,38 \$ et 1,06 \$ pour les périodes correspondantes de 2018. Cette hausse est attribuable à l'évolution du bénéfice net au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, comme expliqué ci-dessus, mais exclut l'incidence des éléments liés à la fusion. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du résultat par action ordinaire ajusté.

Produits

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Transport	443	493	(10,1) %	1 245	1 344	(7,4) %
Distribution	1 140	1 103	3,4 %	3 490	3 284	6,3 %
Autres	10	10	— %	30	31	(3,2) %
Total des produits	1 593	1 606	(0,8) %	4 765	4 659	2,3 %
Transport	443	493	(10,1) %	1 245	1 344	(7,4) %
Distribution, déduction faite des achats d'électricité	403	370	8,9 %	1 293	1 126	14,8 %
Autres	10	10	— %	30	31	(3,2) %
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité	856	873	(1,9) %	2 568	2 501	2,7 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 954	22 759	(7,9) %	19 981	20 841	(4,1) %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	6 627	6 817	(2,8) %	20 438	20 334	0,5 %

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont reculé de 10,1 % au trimestre clos le 30 septembre 2019, sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la baisse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario en raison des conditions météorologiques moins favorables au troisième trimestre de 2019;
- le produit comptabilisé au troisième trimestre de 2018 pour tenir compte de la position de la société eu égard aux actifs d'impôts différés, lequel a fait l'objet d'une reprise à la suite de la décision de la CEO;
- l'ajustement d'impôt différé lié à la DPA accéléré, qui sera répercuté aux clients et compensé par une baisse des impôts, sans effet sur le RCP réglementé; facteurs en partie compensés par :
- la hausse des produits attribuables à l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2019.

La baisse de 7,4 % des produits tirés du transport pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 découle essentiellement de facteurs semblables à ceux notés plus haut.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont progressé de 8,9 % au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019, surtout sous l'effet des facteurs suivants :

- la mise à jour des tarifs de distribution de 2019 relativement à la décision de la CEO rendue en mars 2019; facteur en partie compensé par :
- la consommation d'énergie moindre attribuable aux conditions météorologiques moins favorables au troisième trimestre de 2019;
- le partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO et l'ajustement d'impôt différé lié à la DPA accéléré, qui seront, dans les deux cas, répercutés aux clients et compensés par une baisse des impôts, sans effet sur le RCP réglementé.

L'augmentation de 14,8 % des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 est attribuable à des facteurs semblables à ceux notés plus haut, ainsi qu'à la mise à jour des tarifs de distribution de 2018 relativement à la décision de la CEO rendue en mars 2019.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

<i>(en millions de dollars)</i>	2019	Trimestres clos les 30 septembre		2019	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2018	Variation		2018	Variation
Transport	96	95	1,1 %	296	295	0,3 %
Distribution	148	150	(1,3) %	448	435	3,0 %
Autres	15	26	(42,3) %	198	67	195,5 %
	259	271	(4,4) %	942	797	18,2 %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 ont été semblables à celles des périodes correspondantes de 2018, essentiellement en raison du produit d'assurance reçu à l'exercice précédent pour le poste de transformation du Conseil national de recherches et de la variation des charges de soutien du siège social par rapport à l'exercice précédent.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

La diminution de 1,3 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 est principalement attribuable à la réduction des charges de soutien du siège social par rapport à l'exercice précédent.

La hausse de 3,0 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- la plus grande couverture des travaux de gestion de la végétation par rapport à l'exercice précédent;
- la hausse des charges de rétablissement d'urgence du courant découlant du plus fort volume d'appels d'urgence non liés aux tempêtes;
- l'augmentation des frais investis en TI afin de mettre en œuvre de nouveaux outils pour appuyer les activités courantes; facteurs en partie compensés par :
- les radiations plus faibles de coûts de projet et de stocks;
- la réduction des coûts à la suite de la réintégration du centre d'appels, qui a donné lieu à des améliorations opérationnelles;
- les frais d'assistance mutuelle liés aux tempêtes au premier trimestre de 2018 (effet neutre sur le bénéfice net);
- la diminution des charges de soutien du siège social.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres

La baisse de 42,3 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 est surtout attribuable à la réduction des charges de soutien du siège social par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation de 195,5 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 s'explique surtout par le paiement de frais de résiliation de fusion de 138 millions de dollars et les radiations plus élevées des coûts de projet liés à la décision réglementaire relative au projet d'interconnexion du lac Supérieur, facteurs en partie compensés par la réduction des charges de soutien du siège social.

Charges de financement

La baisse de 31 millions de dollars, ou 20,8 %, des charges de financement pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- une diminution des coûts liés à la fusion puisqu'aucun montant n'a été constaté en 2019, comparativement à une perte non réalisée constatée au troisième trimestre de 2018 sur le contrat de change, et des intérêts débiteurs liés aux débetures convertibles remboursées en février 2019; facteurs en partie compensés par :
- la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme attribuable à l'augmentation du solde moyen pondéré de l'encours de la dette à long terme en 2019, ce qui s'explique surtout par l'émission de titres d'emprunt à long terme d'un montant de 1,5 milliard de dollars en avril 2019;
- le recul des intérêts gagnés sur les placements à court terme en raison de la diminution du solde moyen pondéré de l'encours des placements à court terme en 2019.

L'augmentation de 62 millions de dollars, ou 18,5 %, des charges de financement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- la radiation des frais de financement reportés associés aux débetures convertibles et le renversement des gains non réalisés sur le contrat de change engagés au premier trimestre de 2019;
- la constatation d'un montant nul en 2019, comparativement à un gain non réalisé sur le contrat de change constaté au troisième trimestre de 2018;
- la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme attribuable à l'augmentation du solde moyen pondéré de l'encours de la dette à long terme en 2019, ce qui s'explique surtout par l'émission de titres d'emprunt à long terme d'un montant de 1,5 milliard de dollars en avril 2019;
- l'augmentation des intérêts débiteurs sur les billets à court terme attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt moyens pondérés et du solde de l'encours des billets à court terme en 2019; facteurs en partie compensés par :
- une diminution des intérêts débiteurs liés aux débetures convertibles remboursées en février 2019 à la suite de la résiliation de l'entente de fusion.

Charge d'impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice a totalisé 14 millions de dollars contre un recouvrement d'impôt de 8 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, respectivement, comparativement à une charge de 41 millions de dollars et de 115 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2018. Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 5,4 % et (1,4) %, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, contre environ 17,1 % et 15,4 % pour les périodes correspondantes de 2018.

Comme le prescrivent les autorités de réglementation, la société recouvre les impôts et doit accumuler sa charge d'impôts sur la base du passif fiscal déterminé sans tenir compte des écarts temporaires éventuellement recouvrables auprès des clients ou remboursables à des clients.

Le recul de la charge d'impôts sur le bénéfice pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- les déductions fiscales additionnelles découlant du partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO;
- la DPA accéléré découlant de l'adoption au deuxième trimestre de 2019 de certaines mesures des budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario, qui est répercuté aux clients et compense la baisse des produits, sans incidence sur le RCP réglementé;
- la variation du bénéfice avant impôts entre 2018 et 2019, exclusion faite des coûts liés à la fusion.

Le recul de la charge d'impôts sur le bénéfice pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 est surtout attribuable à des facteurs semblables à ceux mentionnés ci-dessus, ainsi qu'au recouvrement d'impôt sur les frais de résiliation et les charges de financement liés à la fusion engagés au premier trimestre de 2019.

Dividendes sur les actions ordinaires

En 2019, la société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
20 février 2019	13 mars 2019	29 mars 2019	0,2300 \$	137
8 mai 2019	12 juin 2019	28 juin 2019	0,2415 \$	145
8 août 2019	12 septembre 2019	30 septembre 2019	0,2415 \$	144
				426

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Après la clôture du troisième trimestre de 2019, la société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
6 novembre 2019	11 décembre 2019	31 décembre 2019	0,2415 \$	144

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire)	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017
Produits	1 593	1 413	1 759	1 491	1 606	1 477	1 576	1 439
Achats d'électricité	737	653	807	741	733	674	751	662
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	856	760	952	750	873	803	825	777
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	241	155	171	(705)	194	200	222	155
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires ¹	241	155	311	176	227	194	210	170
Résultat de base par action ordinaire	0,40 \$	0,26 \$	0,29 \$	(1,18) \$	0,33 \$	0,34 \$	0,37 \$	0,26 \$
Résultat dilué par action ordinaire	0,40 \$	0,26 \$	0,29 \$	(1,18) \$	0,32 \$	0,33 \$	0,37 \$	0,26 \$
Résultat de base par action ordinaire ajusté ¹	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$	0,30 \$	0,38 \$	0,33 \$	0,35 \$	0,29 \$
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$	0,29 \$	0,38 \$	0,32 \$	0,35 \$	0,28 \$

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description des produits, déduction faite des achats d'électricité, du bénéfice net ajusté et du résultat par action ordinaire ajusté.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché, ainsi qu'au calendrier des décisions réglementaires.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Transport	294	112	162,5 %	509	466	9,2 %
Distribution	129	126	2,4 %	331	389	(14,9) %
Autres	10	1	900,0 %	14	6	133,3 %
Total des actifs mis en service	433	239	81,2 %	854	861	(0,8) %

Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont augmenté de 182 millions de dollars, ou 162,5 %, au troisième trimestre de 2019, essentiellement sous l'effet des facteurs suivants :

- l'achèvement des travaux de développement du projet de renforcement Niagara;
- les actifs mis en service au troisième trimestre de 2019 en lien avec les investissements de maintien des postes (principalement au poste de transport Elgin) et des projets de remises à neuf de lignes.

Les actifs de transport mis en service ont progressé de 43 millions de dollars, ou 9,2 %, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, essentiellement en raison de facteurs semblables à ceux mentionnés ci-dessus, de même que des facteurs suivants :

- les actifs mis en service au premier semestre de 2019 pour les investissements de maintien de postes (principalement aux postes de transport Enfield, Hanmer, Cherrywood et St. Isidore); facteur en partie compensé par :
- les actifs mis en service au poste de transport Clarington au deuxième trimestre de 2018.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont augmenté de 3 millions de dollars, ou 2,4 %, au troisième trimestre de 2019, en grande partie en raison des facteurs suivants :

- le volume accru de travaux de rétablissement d'urgence du courant;
- le plus fort volume de travaux de remise à neuf de postes de distribution;
- l'augmentation des raccordements de nouveaux clients; facteurs en partie compensés par :
- le volume de remplacement d'actifs après tempête moins élevé au troisième trimestre de 2019.

Les actifs de distribution mis en service ont diminué de 58 millions de dollars, ou 14,9 % au cours de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, surtout en raison des facteurs suivants :

- le volume réduit de remplacement d'actifs à la suite de tempêtes en 2019 comparativement à l'exercice précédent;
- les investissements cumulatifs mis en service dans le cadre du projet de réseau de distribution de pointe et du projet d'infrastructure de mesurage sans fil avancée au premier semestre de 2018; facteurs en partie compensés par :
- le volume accru de travaux de rétablissement d'urgence du courant;
- le plus fort volume de travaux de remise à neuf de postes de distribution.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Transport						
Maintien	220	221	(0,5) %	602	587	2,6 %
Développement	47	30	56,7 %	96	77	24,7 %
Autres	9	10	(10,0) %	26	29	(10,3) %
	276	261	5,7 %	724	693	4,5 %
Distribution						
Maintien	63	72	(12,5) %	173	232	(25,4) %
Développement	71	59	20,3 %	168	153	9,8 %
Autres	12	7	71,4 %	34	24	41,7 %
	146	138	5,8 %	375	409	(8,3) %
Autres	2	3	(33,3) %	6	6	— %
Total des investissements en capital	424	402	5,5 %	1 105	1 108	(0,3) %

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont progressé de 15 millions de dollars, ou 5,7 %, au troisième trimestre de 2019, surtout en raison des facteurs suivants :

- les investissements plus élevés dans des projets de développement s'étalant sur plusieurs années (ligne d'interconnexion Est-Ouest);
- le plus fort volume de travaux de raccordement des clients au poste de transport Leamington.

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 31 millions de dollars, ou 4,5 %, au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés, mais aussi des facteurs suivants :

- le volume accru de réparations et de remplacements de lignes aériennes;
- le volume accru de travaux liés au projet de protection des infrastructures critiques de la North American Electric Reliability Corporation.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 8 millions de dollars, ou 5,8 %, au troisième trimestre de 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- l'augmentation des raccordements de nouveaux clients;
- les investissements plus élevés dans les raccordements aux systèmes de distribution (postes de transport Leamington et Enfield);
- le volume accru de travaux de rétablissement d'urgence du courant;
- le volume accru de réparations et de remplacements de lignes aériennes; facteurs en partie compensés par :

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

- la réduction du volume de remplacements d'actifs après tempête;
- la réduction des charges attribuable aux coûts du régime de retraite refusés par suite de la décision de la CEO portant sur la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022.

Les investissements en capital liés à la distribution ont reculé de 34 millions de dollars, ou 8,3 %, au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la réduction du volume de remplacements après tempête;
- la réduction des charges attribuable aux coûts du régime de retraite refusés par suite de la décision de la CEO portant sur la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022; facteurs en partie compensés par :
- l'augmentation des raccordements de nouveaux clients;
- le volume accru de travaux de rétablissement d'urgence du courant;
- le volume accru des travaux de remise à neuf et des remplacements de lignes et de postes;
- le calendrier des investissements dans le raccordement au réseau de distribution (postes de transport Leamington et Enfield);
- le plus fort volume de déplacements de lignes demandés par des clients.

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 30 septembre 2019 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue	Coût estimatif	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement			<i>(année)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	
Projet de renforcement Niagara	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveaux postes de transport	2019 ¹	135	135
Raccordement de la ligne Wataynikaneyap Power LP	Pickle Lake Nord-ouest de l'Ontario	Nouveaux postes de transport et nouveau raccordement	2021	31	1
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2022 ²	157	41
Ligne de transport Waasigan	Thunder Bay-Atikokan-Dryden Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024 ³	35 ³	2 ³
Renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington ⁴	Leamington Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveaux postes de transport	2026 ⁴	325 ⁴	—
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	115	106
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	147	132
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2023	113	74
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2023	111	73
Poste de transport Middleport, remplacement des disjoncteurs	Middleport Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2025	116 ⁵	27

¹ Le projet de renforcement Niagara a été mis en service en août 2019. Le coût total comprend 119 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle ligne de transport de 230 kV (la « ligne de Niagara ») et des charges de 16 millions de dollars liées à d'autres actifs, notamment des postes. En septembre 2019, les actifs de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP. Se reporter à la section Réglementation – NRLP pour obtenir un complément d'information.

² Le projet d'interconnexion Est-Ouest devrait, en grande partie, être mis en service en 2021, ce qui permettra la connexion et l'alimentation en électricité de la nouvelle ligne de transport Est-Ouest. Des travaux supplémentaires de finalisation de la mise à niveau devraient être mis en service en 2022.

³ La date de mise en service et les coûts du projet de ligne de transport Waasigan (anciennement appelé le projet de ligne de transport Northwest Bulk) sont liés à la phase de développement.

⁴ Le projet de renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington consiste en la construction d'une nouvelle ligne à double circuit entre Chatham et Leamington ainsi que des stations de transport et raccordements connexes. Le projet en est actuellement à l'étape de développement. La mise en service de la ligne et des stations devrait avoir lieu entre 2020 et 2026, et le coût total estimatif se situe entre 290 millions de dollars et 325 millions de dollars, dont une tranche d'environ 143 millions de dollars est comprise dans les chiffres des tableaux sur les investissements en capital projetés figurant à la rubrique « Investissements en capital futurs », ci-dessous.

⁵ Une tranche d'environ 107 millions de dollars du coût total estimatif est comprise dans les chiffres des tableaux sur les investissements en capital projetés figurant à la rubrique « Investissements en capital futurs », ci-dessous.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
 Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Investissements en capital futurs

Le tableau qui suit résume les investissements en capital estimatifs de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023. Les estimations de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (Renewed Regulatory Framework) de la CEO.

Les estimations des investissements en capital liés au transport pour 2019 à 2022 diffèrent de celles fournies à la fin de 2018, et représentent une baisse pour tenir compte de la récente demande relative aux tarifs de transport pour 2018 à 2022, d'une durée de cinq ans, de Hydro One. Les projections et le calendrier des dépenses de transport pour 2020 à 2023 sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023, par secteur d'activité :

<i>(en millions de dollars)</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Transport	1 049	1 203	1 329	1 380	1 381
Distribution	632	671	645	620	757
Autres	13	15	26	9	10
Total des investissements en capital¹	1 694	1 889	2 000	2 009	2 148

¹ Le total des investissements en capital comprend environ 150 millions de dollars liés au centre d'exploitation avec système intégré, qui devrait être mis en service en 2021.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023, par catégorie :

<i>(en millions de dollars)</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Maintien	1 068	1 182	1 397	1 479	1 530
Développement	408	493	419	376	468
Autres ¹	218	214	184	154	150
Total des investissements en capital²	1 694	1 889	2 000	2 009	2 148

¹ Les autres investissements en capital se rapportent à des projets spéciaux, comme les projets liés aux TI.

² Le total des investissements en capital comprend environ 150 millions de dollars liés au centre d'exploitation avec système intégré, qui devrait être mis en service en 2021.

SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Rentrées liées aux activités d'exploitation	648	508	1 063	1 176
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	(216)	(746)	(414)	487
Sorties liées aux activités d'investissement	(404)	(394)	(1 069)	(1 075)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	28	(632)	(420)	588

Rentrées liées aux activités d'exploitation

Au trimestre clos le 30 septembre 2019, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 140 millions de dollars comparativement à la période correspondante de 2018. Cette hausse est attribuable à divers facteurs, dont la progression du bénéfice en trésorerie au troisième trimestre de 2019, la variation de certains comptes d'écart et de report réglementaire et la variation du solde des charges à payer en lien avec l'achat d'électricité résultant du montant moindre des rabais de production accordés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») au troisième trimestre de 2019.

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont diminué de 113 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 par rapport à la période correspondante de 2018. Cette baisse est attribuable à divers facteurs, dont le recul du bénéfice en trésorerie en 2019, la variation de certains comptes d'écart et de report réglementaires et la variation du solde des débiteurs, surtout en raison de l'augmentation en 2019 des produits non tirés de l'énergie liés à l'utilisation secondaire des terrains, facteurs en partie compensés par la variation du solde des charges à payer en lien avec l'achat d'électricité résultant du montant moindre des rabais de production accordés par la SIERE et le taux de rajustement global plus élevé en 2019.

Rentrées (sorties) liées aux activités de financement

Sources de liquidités

- À la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la société a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 1,5 milliard de dollars, entièrement au deuxième trimestre, comparativement à 1,4 milliard de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, la société a reçu, respectivement, un produit de 520 millions de dollars et de 3 112 millions de dollars lié à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 445 millions de dollars et de 2 987 millions de dollars reçu aux périodes correspondantes de 2018.

Affectations des liquidités

- Au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, la société a remboursé, respectivement, des billets à court terme de 599 millions de dollars et de 3 845 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 1 049 millions de dollars et de 3 469 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2018.
- La société a racheté des débetures convertibles de 513 millions de dollars à la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, entièrement au premier trimestre, alors qu'aucune débenture convertible n'avait été rachetée à l'exercice précédent.
- À la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la société a remboursé des titres d'emprunt à long terme de 229 millions de dollars, entièrement au deuxième trimestre, alors que les remboursements effectués à la période correspondante de 2018 avaient totalisé 1 million de dollars.
- Les dividendes versés au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 ont totalisé 148 millions de dollars et 439 millions de dollars, respectivement, soit 144 millions de dollars et 426 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et 4 millions de dollars et 13 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées, respectivement. À titre comparatif, les dividendes versés aux périodes correspondantes de 2018 s'étaient chiffrés à 141 millions de dollars et à 418 millions de dollars et étaient composés de 137 millions de dollars et de 405 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et de 4 millions de dollars et de 13 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées, respectivement.

Sorties liées aux activités d'investissement

Affectations des liquidités

- Les dépenses en immobilisations ont augmenté de 17 millions de dollars au troisième trimestre de 2019 et elles ont diminué de 7 millions de dollars depuis le début de l'exercice 2019, surtout en raison de la variation du volume et du calendrier des projets d'investissements en capital.

LIQUIDITÉS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les liquidités à court terme proviennent des FPAE, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 2,3 milliards de dollars. Le 25 mars 2019, le nombre maximal des billets à court terme autorisés aux fins d'émission a été augmenté de 1,5 milliard de dollars à 2,3 milliards de dollars.

Au 30 septembre 2019, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 519 millions de dollars, comparativement à 1 252 millions de dollars au 31 décembre 2018. Le taux d'intérêt de l'encours du papier commercial en date du 30 septembre 2019 variait entre 1,8 % et 1,9 %. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») totalisant 2 550 millions de dollars. Le 3 juin 2019, les dates d'échéance des facilités de crédit d'exploitation ont été reportées de 2021 et 2022 à 2024. Au 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2018, aucun montant n'avait été prélevé des facilités de crédit d'exploitation. La société peut utiliser ces facilités de crédit aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues par le programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les FPAE prévus devraient suffire à financer les besoins normaux de la société en matière d'exploitation.

Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue »), laquelle a servi au financement du paiement des frais de résiliation de la fusion et d'autres coûts liés à la fusion. Le 6 juin 2019, le montant de 170 millions de dollars prélevé sur la facilité remboursable à vue a été remboursé et cette facilité n'est plus disponible.

Au 30 septembre 2019, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 11 987 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 11 845 millions de dollars émis par Hydro One Inc. et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 142 millions de dollars émis par HOSSM. La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One Inc. l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. La dette à long terme est composée de billets et de débetures arrivant à échéance entre 2019 et 2064, et au 30 septembre 2019, la durée moyenne pondérée à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 15,3 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,1 %.

Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 30 septembre 2019, une somme de 1,1 milliard de dollars demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en avril 2020.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada afin de remplacer le prospectus de base universel venu à échéance le 30 avril 2018. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Le 23 novembre 2018, Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis afin, entre autres, de financer une partie du prix d'achat en espèces de la fusion. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3,0 milliards de dollars américains, et garantis inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin le 23 décembre 2020. Au 30 septembre 2019, aucun titre n'était émis aux termes du prospectus de base universel et du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

Facilités de crédit d'acquisition

En juin 2018, aux fins du financement provisoire de la fusion, la société a conclu une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars ainsi qu'une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »). En raison de la résiliation de la convention de fusion, la société a annulé les facilités de crédit d'acquisition le 24 janvier 2019. De plus, le contrat de change conclu en octobre 2017 pour atténuer le risque de change lié à la composante du prix de la fusion financé par l'émission des débentures convertibles a été réévalué à néant, de sorte qu'une perte de 22 millions de dollars a été comptabilisée à la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, comparativement à un gain non réalisé de 25 millions de dollars enregistré à la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

Conformité

Au 30 septembre 2019, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à l'encours des emprunts et des facilités de crédit.

AUTRES OBLIGATIONS

Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

30 septembre 2019 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	11 987	1 153	1 406	833	8 595
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 407	486	895	845	6 181
Billets à court terme à payer	519	519	—	—	—
Cotisations au régime de retraite ¹	353	74	129	128	22
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	175	26	63	58	28
Conventions d'impartition et autres ententes ²	203	126	58	5	14
Obligations locatives	33	11	11	4	7
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	36	21	10	3	2
Total des obligations contractuelles	21 713	2 416	2 572	1 876	14 849
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation ³	2 550	—	—	2 550	—
Lettres de crédit ⁴	174	169	5	—	—
Garanties ⁵	330	330	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	3 054	499	5	2 550	—

¹ Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de un mois. Les cotisations au régime de retraite de la société et des employés sont basées sur des rapports actuariels, notamment des évaluations menées au moins tous les trois ans, et sur le niveau projeté ou réel du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2018 et déposée le 30 septembre 2019.

² En septembre 2019, les ententes conclues avec Inergi LP visant les services financiers et comptables et les services de paie ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2020.

³ Le 3 juin 2019, les dates d'échéance des facilités de crédit d'exploitation ont été prorogées à 2024.

⁴ Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 163 millions de dollars liées à des conventions de retraite, des lettres de crédit de 5 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette, d'une lettre de crédit de 3 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel et de lettres de crédit de 3 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

⁵ Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 325 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales et de garanties totalisant 5 millions de dollars fournies par Hydro One au ministre des Ressources naturelles relativement à Ontario Charging Network LP (« OCN LP ») (la « garantie relative à OCN »). Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One pour couvrir 50 % de la garantie relative à OCN de 5 millions de dollars.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions ordinaires de Hydro One sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « H ». Hydro One est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One (le « conseil ») et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 6 novembre 2019, 596 605 054 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. La société compte deux séries d'actions privilégiées autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Au 6 novembre 2019, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Si toutes les attributions prévues aux termes des plans d'attribution d'actions et du régime incitatif à long terme (« RILT ») devenaient acquises et étaient exercées en date du 6 novembre 2019, 4 702 163 actions ordinaires supplémentaires de Hydro One seraient à émettre.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

RÉGLEMENTATION

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi en appliquant une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One auprès de la CEO :

Demande	Année	Type	État
Tarifs d'électricité			
Hydro One Networks	2017-2018	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue ¹
Hydro One Networks	2019	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
Hydro One Networks	2020-2022	Transport – Tarifs adaptés	En attente de la décision de la CEO
Hydro One Networks	2018-2022	Distribution – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue ²
B2M LP	2015-2019	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
B2M LP	2020-2024	Transport – Plafond des produits	En attente de la décision de la CEO
HOSSM	2017-2026	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
NRLP	2020-2024	Transport – Plafond des produits	En attente de la décision de la CEO
Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)			
Orillia Power	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO ³
Peterborough Distribution	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO
Demandes de permis de construction			
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue
Projet d'interconnexion du lac Supérieur	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue ⁴

¹ Le 7 mars 2019, la CEO a maintenu sa décision initiale relative aux actifs d'impôts différés. Le 5 avril 2019, la société a interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario.

² Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO concernant le recouvrement des coûts de retraite. Le 5 avril 2019, la société a interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel est en suspens en attendant l'issue de la requête.

³ En septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une nouvelle demande relative à des FARD qui vise l'acquisition d'Orillia Power.

⁴ Dans sa décision rendue le 11 février 2019, la CEO a confié la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest à NextBridge, comme prescrit par la Province de l'Ontario (la « Province ») le 30 janvier 2019.

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Requête	Année	RCP Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire Autorisé (A) ou prévu (P)	État des requêtes relatives aux tarifs	État de l'ordonnance tarifaire
Transport					
Hydro One Networks	2019	s. o. ¹	s. o. ¹	Déposée en octobre 2018	Approuvée en juin 2019
	2020	8,52 % (P)	12 375 M\$ ² (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
	2021	8,52 % (P)	13 093 M\$ ² (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
	2022	8,52 % (P)	13 917 M\$ ² (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
B2M LP	2019	8,98 % (A)	496 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Approuvée en décembre 2018
	2020-2024	8,52 % (P)	490 M\$ (P)	Déposée en juillet 2019	Dépôt à venir
HOSSM	2017-2026	9,19 % (A)	218 M\$ (A)	Approuvée en octobre 2016	Approuvée en juillet 2019 ³
NRLP	2020-2024	8,52 % (P)	120 M\$ (P)	Déposée en octobre 2019	Dépôt à venir
Distribution					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	7 637 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ⁴	Approuvée en juin 2019
	2019	9,00 % (A)	7 894 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ⁴	Approuvée en juin 2019
	2020	9,00 % (A)	8 175 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ⁴	Déposée en août 2019
	2021	9,00 % (A)	8 517 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ⁴	Dépôt à venir en 2020
	2022	9,00 % (A)	8 813 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ⁴	Dépôt à venir en 2021

¹ Le plafond des produits est calculé selon une formule appliquée aux besoins en revenus approuvés, et ne tient pas compte du RCP ou de la base tarifaire.

² Le 19 juin 2019, Hydro One a soumis une mise à jour de la requête pour tenir compte des récents résultats financiers et autres ajustements.

³ En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juin 2019, la CEO a approuvé la requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des revenus) relativement à ses besoins en revenus pour 2019. Le 18 juillet 2019, la CEO a émis l'ordonnance tarifaire finale comprenant un montant définitif de 38 millions de dollars relativement aux besoins en revenus pour 2019 à inclure aux tarifs de transport uniformes de 2019.

⁴ Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire de Hydro One Networks, qui visait notamment les bases tarifaires présentées plus haut.

Requêtes relatives aux tarifs d'électricité

Hydro One Networks – Transport

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017 pour les tarifs de 2017.

Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche tant des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport que des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification (la « requête ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu de 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision initiale relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Par suite de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés connexes de 314 millions de dollars, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre d'annulation de produits de 68 millions de dollars, et d'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars, qui devrait entraîner une diminution annuelle des FPAE d'un montant variant de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers de 2018, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel de la décision de la CEO concernant les actifs d'impôts différés devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel devrait être entendu le 21 novembre 2019.

Le 26 octobre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une requête relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation. Le 20 décembre 2018, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2018 à titre de tarifs intermédiaires pour 2019. Le 25 avril 2019, la CEO a rendu sa décision visant la requête relative aux tarifs de transport pour 2019 de Hydro One, et elle a établi de façon définitive l'indice de revenus à 1,4 % avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019.

Le 21 mars 2019, Hydro One Networks a soumis une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée d'une durée de trois ans pour les tarifs de transport de 2020 à 2022. Le 19 juin 2019, Hydro One a soumis une mise à jour de la requête pour tenir compte des récents résultats financiers et autres ajustements. L'audience a commencé le 21 octobre 2019 et a pris fin le 4 novembre 2019. La CEO n'a pas encore rendu de décision à cet égard.

Hydro One Networks – Distribution

Le 31 mars 2017, Hydro One Networks a soumis une requête auprès de la CEO relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO (la « requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 »), qui a par la suite été mise à jour le 7 juin et le 21 décembre 2017. La requête tient compte des investissements requis pour minimiser la dégradation de l'état général des actifs des réseaux, respecter les exigences réglementaires et maintenir la fiabilité actuelle.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022. Conformément à la décision de la CEO, la société a déposé un projet d'ordonnance tarifaire reflétant ses besoins en revenus mis à jour, lesquels s'établissent à 1 459 millions de dollars pour 2018, à 1 498 millions de dollars pour 2019, à 1 532 millions de dollars pour 2020, à 1 578 millions de dollars pour 2021 et à 1 624 millions de dollars pour 2022. Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire confirmant ces besoins en revenus mis à jour. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Hydro One Networks – Transport », ci-dessus, pour connaître l'incidence liée aux actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution.

Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision auprès de la CEO concernant le recouvrement des coûts de retraite et le 5 avril 2019, la société a interjeté appel des conclusions de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel est en suspens en attendant l'issue de la requête.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Hydro One Remote Communities

Le 5 novembre 2018, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation d'une hausse de 1,8 % de la base tarifaire avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019. Le 11 février 2019, la CEO a publié un projet de décision aux termes duquel elle approuve la hausse demandée, qui a pris une forme définitive le 28 mars 2019. Le 16 octobre 2019, Hydro One Remote Communities a soumis une demande auprès de la CEO afin de faire approuver une hausse de 1,5 % du tarif de base avec prise d'effet le 1^{er} mai 2020.

Hydro One Remote Communities est une entité entièrement financée au moyen de la dette et exploitée selon le seuil de rentabilité, sans RCP.

NRLP

Le 19 septembre 2018, NRLP a été formée afin de détenir et d'exploiter une nouvelle ligne de transport de 230 kV dans la région de Niagara (la « ligne de Niagara »). La ligne de Niagara établit un lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton.

Le 27 septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une demande de permis de transport pour NRLP. Le 25 octobre 2018, Hydro One a déposé deux autres demandes auprès de la CEO en lien avec NRLP afin de faire approuver la vente des actifs applicables de la ligne de Niagara à NRLP par Hydro One Networks ainsi que les tarifs provisoires à inclure dans les tarifs de transport uniformes de 2019. Le 20 décembre 2018, la CEO a déclaré que la demande d'approbation des besoins en revenus provisoires avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 était prématurée, mais qu'elle aurait l'occasion de se pencher sur cette question à une date ultérieure.

En janvier 2019, les travaux de construction ont été suspendus en raison d'un litige foncier avec le conseil des chefs de la Confédération de Haudenosaunis. Le 1^{er} mars 2019, Hydro One a envoyé une lettre à la CEO pour demander que les trois requêtes précédemment soumises soient entendues ensemble, après la résolution du litige foncier. Le 15 mars 2019, la CEO a suspendu les demandes relatives à NRLP à la demande de Hydro One. Hydro One a déposé une demande d'injonction auprès de la Cour supérieure de l'Ontario contre les membres de la Confédération de Haudenosaunis, notamment. Le 15 juillet 2019, Hydro One s'est vu accorder une injonction. Hydro One a repris les travaux de construction peu après.

Le 1^{er} août 2019, Hydro One a déposé une mise à jour des trois requêtes déposées antérieurement auprès de CEO et a demandé que la CEO reprenne l'évaluation des requêtes. Le 30 août 2019, la construction de la ligne de Niagara a été achevée et le 12 septembre 2019, la CEO a accordé un permis de transport à NRLP et a autorisé Hydro One Networks à vendre les actifs applicables de la ligne de Niagara à NRLP.

Le 18 septembre 2019, les actifs applicables de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP. Par la suite, à la même date, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation, et par l'intermédiaire d'une fiducie, à la Première Nation des Mississaugas de Credit, une participation de 25,0 % et de 0,1 %, respectivement, dans les parts de société en commandite de NRLP, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de dollars, soit la juste valeur des participations acquises. La Première Nation des Mississaugas de Credit peut faire l'acquisition d'une participation supplémentaire de 19,9 % dans les parts de société en commandite de NRLP auprès de Hydro One Networks à un prix fondé sur la valeur comptable des actifs de la ligne de Niagara, à la date à laquelle l'option est exercée. Cette option est offerte pour une période maximale de six mois et elle est assujettie à certaines conditions.

Le 26 septembre 2019, la CEO a approuvé la demande de NRLP portant sur l'établissement d'un compte de report pour y comptabiliser ses besoins en revenus pour 2019, d'ici leur inclusion dans les tarifs de transport uniformes. Le 25 octobre 2019, NRLP a déposé sa requête d'établissement des tarifs incitative et de plafond des produits pour 2020-2024. La décision de la CEO est en instance.

HOSSM

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017 à 2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 13 octobre 2016. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 demandant une augmentation attribuable à l'inflation (indice d'indexation du plafonnement des revenus) de ses besoins en revenus déjà approuvés. L'indice d'indexation du plafonnement des revenus prévoit l'application d'augmentations attribuables à l'inflation aux besoins en revenus, sur une base annuelle. Le 20 juin 2019, la CEO a approuvé un indice d'indexation du plafonnement des revenus se situant à 1,1 % (net), lequel a été appliqué aux besoins en revenus de base de HOSSM pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} février 2019, et elle a également approuvé le cadre de plafonnement des revenus pour la période allant de 2019 à 2026.

B2M LP

Le 31 juillet 2019, B2M LP a déposé une requête relative aux tarifs de transport pour 2020 à 2024 visant l'approbation de besoins en revenus de base de 36 millions de dollars pour 2020 et d'un facteur d'indexation du plafonnement des revenus de 1,4 % pour les années 2021 à 2024.

Demandes relatives à des FARD

Demande relative à des FARD visant Orillia Power

En 2016, Hydro One a présenté à la CEO une demande relative à des FARD (la « demande de 2016 ») visant l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power ») auprès de la ville d'Orillia (Ontario). Le 12 avril 2018, la CEO a publié sa décision dans laquelle elle refuse l'acquisition proposée d'Orillia Power par Hydro One. Le 26 septembre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une nouvelle demande relative à des FARD (la « demande de 2018 ») visant l'acquisition d'Orillia Power. Les preuves soumises dans le cadre de la demande de 2018 sont semblables à celles présentées pour la demande de 2016. Cependant, la demande comprend des renseignements supplémentaires qui n'étaient pas connus lorsque Hydro One a soumis sa demande de 2016, notamment les mises à jour qui tiennent compte des variables courantes affectant les coûts et autres mesures et les futures structures des coûts en lien avec l'entité acquise.

Le 16 octobre 2018, la Coalition de l'énergie des écoles (« CÉÉ ») a déposé une requête auprès de la CEO pour demander le rejet de la demande de 2018. Le 16 janvier 2019, Hydro One et Orillia Power ont présenté des demandes de rejet de la requête de la CÉÉ, alléguant que la demande de 2018 doit être entendue par la CEO. Le 12 mars 2019, la CEO a rejeté la requête de la CÉÉ. Le 21 mars 2019, la CEO a annulé, à la demande de Hydro One, les dates butoirs des interrogatoires afin de permettre à Hydro One de soumettre des éléments de preuve modifiés ou supplémentaires en réponse à la décision de la CEO concernant la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022. Hydro One a soumis des éléments de preuve supplémentaires le 26 avril 2019. Une conférence technique avec retranscription a été tenue les 3 et 4 octobre 2019. Le 28 octobre 2019, la CEO a demandé aux parties de se prononcer sur la nécessité de tenir une audience. Les propositions écrites devaient être soumises au plus tard le 4 novembre 2019. La CEO prévoit tenir une audience du 2 au 4 décembre 2019.

Demande relative à des FARD visant Peterborough Distribution

Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver l'acquisition des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »). Le 25 octobre 2018, une demande de certificat de décision préalable a été présentée au Bureau de la concurrence. Le 14 novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération. À la demande de Hydro One, le 21 mars 2019, la CEO a permis à Hydro One de soumettre des éléments de preuve modifiés ou supplémentaires en réponse à la décision de la CEO concernant la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022. Hydro One a soumis des éléments de preuve supplémentaires le 26 avril 2019. Une conférence technique avec retranscription a été tenue les 3 et 4 octobre 2019. Le 28 octobre 2019, la CEO a demandé aux parties de se prononcer sur la nécessité de tenir une audience. Les propositions écrites devaient être soumises au plus tard le 4 novembre 2019. La CEO prévoit tenir une audience du 2 au 4 décembre 2019.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Stratégie

Le 6 novembre 2019, le conseil d'administration a donné son aval à la stratégie mise à jour de la société, qui prend appui sur cinq priorités mobilisatrices :

1. PLANIFIER, CONCEVOIR ET BÂTIR LE RÉSEAU DE L'AVENIR

Nous allons planifier, concevoir et bâtir un réseau fiable en prenant en considération l'évolution de la technologie afin d'éviter de futures pannes. Nous accorderons une plus grande attention à la résistance du réseau pour rétablir le courant après des événements. Nos processus de planification intégreront des facteurs liés aux changements climatiques et à la durabilité dans le but de renforcer la résistance du réseau et réduire notre empreinte écologique. Nous allons inclure des ressources énergétiques distribuées pour donner plus de choix aux clients tout en leur offrant une valeur exceptionnelle grâce à des pratiques de gestion d'actifs exemplaires.

2. DEVENIR LE SERVICE PUBLIC LE PLUS SÉCURITAIRE ET EFFICIENT QUI SOIT

Pour transformer et améliorer notre culture de la sécurité, nous allons mettre en place des analyses de sûreté robustes et mobiliser notre personnel. Les opérations sur le terrain miseront davantage sur l'efficacité, la productivité et la fiabilité, et bénéficieront d'un soutien efficace de la part du siège social. Nous mettrons l'accent sur une affectation efficace des investissements en capital afin de soutenir notre programme de travaux en pleine croissance.

3. ÊTRE UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Nous concerterons nos efforts pour renforcer nos relations avec les peuples autochtones et nos partenaires gouvernementaux et sectoriels. Nous allons gérer les préoccupations de la collectivité de manière proactive et former de solides partenariats avec nos clients au moyen d'investissements locaux et d'un développement économique au profit des Ontariens et Ontariennes.

4. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE NOS CLIENTS ET LES AIDER À PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES

Nous allons déployer des pratiques axées sur les clients pour optimiser leur expérience et faciliter leurs interactions avec Hydro One. Nous allons aider les clients à prendre des décisions éclairées en tirant parti de notre connaissance

approfondie et de notre expertise en matière d'énergie. Nous allons élargir notre offre en matière d'énergie dans le but de devenir le fournisseur de choix de notre clientèle.

5. FAIRE CROÎTRE L'ENTREPRISE EN INNOVANT

Nous allons poursuivre nos investissements responsables dans nos principales activités de transport et de distribution. De plus, nous chercherons à saisir d'autres occasions d'affaires portant sur des entreprises à tarifs réglementés et non réglementés en misant sur l'innovation et le renforcement de notre présence en Ontario.

Conventions collectives

Le 25 mars 2019, Hydro One et la Society of United Professionals (la « Society ») ont annoncé la conclusion d'une entente de principe d'une durée de deux ans et visant environ 1 500 employés occupant des postes critiques en génie, en supervision et en administration. Cette entente couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 a été ratifiée par la société le 30 avril 2019.

Litiges

Action collective

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective entreprise en 2015 en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclamait jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. En mars 2019, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté la demande d'autorisation du demandeur d'en appeler du refus de la cour inférieure de certifier la poursuite comme action collective, ce qui signifie que la poursuite a effectivement pris fin.

Litiges liés à la fusion

Quatre actions collectives putatives ont été intentées par des actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. Les demandeurs en cause dans les quatre poursuites étaient respectivement Fink, Jenß, Samuel et Sharpenter. Toutes ces actions collectives ont maintenant été rejetées.

Incidence des budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario

Incidence

Certaines des mesures des budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario adoptées au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 comprennent des incitatifs à l'investissement d'une durée limitée qui permettent à Hydro One de bénéficier d'une déduction pour amortissement fiscal accéléré pouvant atteindre trois fois le montant admissible qui serait applicable la première année pour les biens acquis après le 20 novembre 2018 et mis en service avant le 1^{er} janvier 2028. La DPA accéléré entraînera une réduction temporaire du taux d'imposition effectif de la société et la comptabilisation d'un passif réglementaire au titre des impôts lié à la déduction pour amortissement fiscal accéléré, qui n'est pas reflété dans les tarifs approuvés par la CEO. La date de l'élimination du passif réglementaire au titre des impôts doit être approuvée par la CEO et pourrait avoir une incidence importante à court terme sur les flux de trésorerie futurs de Hydro One.

Modification prévue du taux d'imposition effectif estimé

Hydro One s'attend à ce que la décision rendue par la CEO le 7 mars 2019 en ce qui concerne le partage des actifs d'impôts différés de la société, les coûts liés à la fusion et la déduction pour amortissement fiscal accéléré réduisent son taux d'imposition effectif à près de 2 % en 2019 et à environ 8 % à 11 % d'ici cinq ans.

Avista Corporation

Le 23 janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion d'un commun accord. En raison de la résiliation de la convention de fusion, Hydro One a versé, le 24 janvier 2019, des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains à Avista Corporation, comme le prévoyait la convention de fusion. Le 24 janvier 2019, la société a annulé les facilités de crédit d'acquisition, dont aucun montant n'avait été prélevé. Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu la facilité remboursable à vue aux fins du financement du paiement des frais de résiliation et d'autres coûts liés à la fusion. Le 8 février 2019, Hydro One a racheté les débetures convertibles et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Les débetures convertibles ont été remboursées au moyen des fonds en caisse. Comme la convention de fusion a été résiliée, le contrat de change a été annulé et aucun montant n'a été payé à Hydro One ou reçu par celle-ci.

Les montants suivants liés à la résiliation de la convention de fusion ont été constatés par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019. Tous les montants ont été comptabilisés au premier trimestre :

- un montant de 138 millions de dollars représentant le paiement des frais de résiliation de la fusion de 103 millions de dollars américains comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables au renversement des gains non réalisés comptabilisés antérieurement au moment du dénouement du contrat de change;
- le remboursement de débetures convertibles de 513 millions de dollars et les paiements d'intérêts connexes de 7 millions de dollars;

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débentures convertibles.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION DE HYDRO ONE

Conseil d'administration

Le 24 juin 2019, Hydro One a annoncé que Tom Woods quitterait ses fonctions de président du conseil le 31 juillet 2019. Le 2 juillet 2019, Hydro One a annoncé la nomination de Tim Hodgson à titre de président du conseil d'administration à compter du 1^{er} août 2019.

Haute direction

Le 28 mars 2019, Hydro One a annoncé la nomination de Mark Poweska en qualité de président et chef de la direction de Hydro One et de Hydro One Inc. avec prise d'effet le 10 mai 2019.

En avril 2019, Greg Kiraly, chef de l'exploitation, et Jamie Scarlett, vice-président directeur et chef des affaires juridiques, ont quitté leurs fonctions après une période de transition planifiée.

Le 8 mai 2019, Chris Lopez a été nommé chef des finances de Hydro One et de Hydro One Inc. avec prise d'effet le 9 mai 2019.

Le 10 juillet 2019, Hydro One a annoncé l'entrée en fonction immédiate de Saylor Millitz-Lee au poste de vice-présidente directrice et chef des ressources humaines.

Le 9 août 2019, Hydro One a annoncé la nomination de Paul Harricks en qualité de vice-président directeur et chef des affaires juridiques, avec prise d'effet le 9 septembre 2019.

Rémunération de la haute direction

Le 8 mars 2019, Hydro One a présenté le cadre révisé de rémunération des membres de la haute direction qui vise les administrateurs, le président et chef de la direction et les autres dirigeants. Ce cadre a été approuvé par le Conseil de gestion du Cabinet de la Province.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	clos les 30 septembre	2018	closes les 30 septembre	2018
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	648	508	1 063	1 176
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	(186)	(85)	(31)	54
Dividendes sur les actions privilégiées	(4)	(4)	(13)	(13)
Distributions à la participation sans contrôle	(1)	(1)	(7)	(6)
FPAE	457	418	1 012	1 211

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Bénéfice net ajusté et résultat par action ordinaire ajusté

Le bénéfice net ajusté et le résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté indiqués dans le tableau qui suit ont été établis par la direction à titre d'information supplémentaire et tiennent compte du bénéfice net ajusté aux termes des PCGR des États-Unis compte tenu du bénéfice et des coûts liés à la fusion. Le bénéfice net ajusté et le résultat par action ordinaire ajusté sont utilisés en interne par la direction pour évaluer la performance de la société. Ces données sont jugées utiles, car elles excluent l'incidence des coûts liés à la fusion et des gains ou pertes sur le contrat de change. Le bénéfice net ajusté et le résultat par action ordinaire ajusté fournissent donc aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les activités courantes de la société par rapport à l'exercice précédent.

<i>(en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le résultat par action ordinaire)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	241	194	567	616
Incidences liées à la fusion :				
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	1	138	5
Charges de financement – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	15	31	44
Charges de financement – Perte (gain) sur un contrat de change (avant impôts)	—	24	22	(25)
Incidence fiscale	—	(7)	(51)	(9)
Incidences liées à la fusion (après impôts)	—	33	140	15
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	241	227	707	631
Nombre moyen pondéré d'actions				
De base	596 605 054	595 882 438	596 359 125	595 714 016
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 420 792	1 968 856	2 343 278	2 128 211
Dilué	599 025 846	597 851 294	598 702 403	597 842 227
Résultat par action ordinaire ajusté				
De base	0,40 \$	0,38 \$	1,19 \$	1,06 \$
Dilué	0,40 \$	0,38 \$	1,18 \$	1,06 \$

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Produits	1 593	1 606	4 765	4 659
Moins : Achats d'électricité	737	733	2 197	2 158
Produits, déduction faite des achats d'électricité	856	873	2 568	2 501

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Produits tirés de la distribution	1 140	1 103	3 490	3 284
Moins : Achats d'électricité	737	733	2 197	2 158
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	403	370	1 293	1 126

Les FPAE, le résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté, le bénéfice net ajusté, les produits, déduction faite des achats d'électricité et les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
 Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,3 % au 30 septembre 2019. La SIERE, OPG, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. OCN LP est une coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre une filiale de Hydro One et OPG. Un résumé des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 est fourni ci-après :

<i>(en millions de dollars)</i>		Trimestres		Périodes de neuf mois	
Apparenté	Opération	clos les 30 septembre	2018	2019	2018
Province	Versement de dividendes	73	69	215	205
SIERE	Achats d'électricité	301	321	1 110	1 079
	Produits tirés des services de transport	439	474	1 222	1 293
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	137	113	379	353
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	60	59	178	177
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	8	8	26	24
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	5	11	28	33
OPG	Achats d'électricité	—	2	5	8
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	4	2	7	6
	Coûts au titre de l'achat de services	—	—	1	—
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	—	1	1	2
CEO	Frais liés à la CEO	3	2	7	6
OCN LP¹	Participation dans OCN LP	—	—	2	—

¹ OCN LP possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en Ontario, sous la marque Ivy Charging Network.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes.

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les Accounting Standards Codifications (« ASC ») et les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 842	Février 2016 à janvier 2019	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté l'ASC 842 le 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2019 comme date de première application. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers pour en savoir plus sur l'incidence de l'adoption. La société a inclus les obligations d'information aux termes de l'ASC 842 pour les périodes intermédiaires dans la note 19 des états financiers.

HYDRO ONE LIMITED

RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASU 2017-12	Août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-15	Août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 ^{er} janvier 2020	Hydro One a adopté cette norme ASU par anticipation le 1 ^{er} avril 2019. La norme a été appliquée prospectivement et il n'y a eu aucune incidence importante au moment de l'adoption.

Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2019-01	Mars 2019	Cette modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC ne s'appliqueront pas lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude
ASU 2019-04	Avril 2019	Cette modification précise, corrige et améliore plusieurs aspects des directives énoncées dans le Topic 326 sur les pertes de crédit liées aux instruments financiers, le Topic 815 sur les dérivés et les activités de couverture et le Topic 825 sur les instruments financiers.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude
ASU 2019-05	Mai 2019	Cette modification donne aux entités l'option de choisir de façon irrévocable l'application de l'option de l'évaluation à la juste valeur (un instrument à la fois) pour certains actifs financiers lors de l'adoption du Topic 326.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les périodes en neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

HYDRO ONE HOLDINGS LIMITED – TABLEAU DE CONSOLIDATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE NON AUDITÉE

Hydro One Limited garantit pleinement et inconditionnellement les obligations de paiement de Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), sa filiale en propriété exclusive, en lien avec les titres à émettre aux termes du prospectus de base simplifié daté du 23 novembre 2018. Par conséquent, le tableau de consolidation de l'information financière sommaire qui suit est présenté conformément aux obligations prescrites à la section 13.4 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, qui prévoit des dispenses en faveur de certains émetteurs bénéficiant de soutien au crédit. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière sommaire consolidée au 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2018 et pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 pour : i) Hydro One Limited; ii) HOHL; iii) les filiales de Hydro One Limited autres que HOHL, sur une base combinée; iv) les ajustements de consolidation; et v) Hydro One Limited et toutes ses filiales sur une base consolidée, pour chacune des périodes indiquées. L'information financière sommaire a pour but de fournir aux investisseurs de l'information financière utile et comparable au sujet de Hydro One Limited et de ses filiales. Cette information financière sommaire doit être lue conjointement avec les états financiers annuels et intermédiaires les plus récents de Hydro One Limited. Cette information financière sommaire a été préparée conformément aux PCGR des États-Unis, tels que publiés par le FASB.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars, non audité)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits	2	2	—	—	1 718	1 632	(127)	(28)	1 593	1 606
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(2)	(18)	—	(21)	359	249	(116)	(16)	241	194

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, non audité)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits	15	10	—	—	4 954	4 725	(204)	(76)	4 765	4 659
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(130)	(52)	(19)	22	882	693	(166)	(47)	567	616

Aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 (en millions de dollars, non audité)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	Sept. 2019	Déc. 2018	Sept. 2019	Déc. 2018	Sept. 2019	Déc. 2018	Sept. 2019	Déc. 2018	Sept. 2019	Déc. 2018
Actif à court terme	116	159	—	22	2 723	2 054	(1 774)	(744)	1 065	1 491
Actif à long terme	4 090	5 799	—	—	40 243	41 597	(19 602)	(23 230)	24 731	24 166
Passif à court terme	410	97	—	—	4 073	4 391	(1 761)	(1 460)	2 722	3 028
Passif à long terme	—	1 516	—	3	24 372	22 373	(11 096)	(10 906)	13 276	12 986

ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, ainsi que le calendrier et les incidences prévus; la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les facilités de crédit d'exploitation; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les projets et initiatives en cours ou prévus, y compris les résultats attendus et les dates d'achèvement; les investissements en capital futurs prévus, y compris leur calendrier et les plans d'investissement de la société; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; l'incidence attendue des actifs d'impôts différés; l'appel de Hydro One visant la décision de la CEO portant sur les actifs d'impôts différés; la requête en révision et en modification de la décision de la CEO concernant le recouvrement des coûts de retraite et l'appel connexe; les options d'acquiescer une participation supplémentaire dans les parts de société en commandite de NRLP; le nombre d'actions ordinaires de Hydro One pouvant être émises en lien avec les attributions en circulation aux termes des régimes d'octroi d'actions et du RILT; les conventions collectives; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations du régime et les répercussions attendues; les dividendes; l'incidence prévue de la DPA accéléré sur Hydro One, y compris le calendrier de cette incidence; les attentes de la société en ce qui concerne son taux d'imposition effectif; la stratégie de Hydro One; les mesures non conformes aux PCGR; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; les récentes directives concernant la comptabilité; le prospectus de base universel; le prospectus de base visant des titres

d'emprunt américains; ainsi que les acquisitions et fusions réalisées par la société, notamment celles d'Orillia Power et de Peterborough Distribution. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de modifications importantes apportées aux notes de crédit actuelles de la société; l'absence de répercussions imprévues de nouvelles prises de position comptables; et l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, ou au refus de demandes;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- l'opposition du public aux projets planifiés et les délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les Indiens (Canada)*;
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information et au maintien d'une infrastructure complexe de systèmes de TI;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque d'abaissement de la note de crédit et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale, à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires;
- le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;

- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société;
- le risque lié à l'incidence de nouvelles prises de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du rapport de gestion modifié de 2018.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.